

«Une année de stages cumulés, en France et à l'international, sur trois ans d'études»

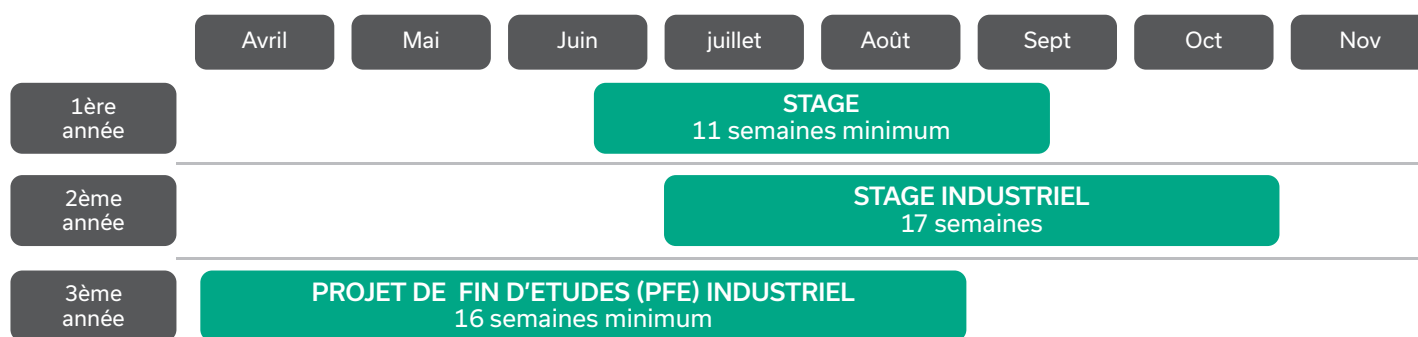


PRÉSENTATION GÉNÉRALE

En cumulant deux stages et un projet de fin d'études (PFE), les étudiants de l'ESIREIMS acquièrent, durant leur 3 années d'études, l'équivalent d'une année d'expérience professionnelle. Grâce à la diversité des entreprises (françaises et internationales) et des secteurs d'activités, ils élaborent leur projet professionnel et se préparent à entrer dans la vie active.

Chaque étudiant se doit de réaliser au minimum 16 semaines de stage à l'international durant son cursus ingénieur.

LE CALENDRIER



Prolongation possible des PFE jusque mi-septembre

Plus d'infos





LES MISSIONS DE STAGE ET DE PROJET DE FIN D'ÉTUDES

Toute mission relative aux trois spécialités de l'école (Emballage et Conditionnement, Energétique, et Génie Urbain et Environnement) peut faire l'objet d'un sujet de stage ou d'un projet de fin d'études (PFE).

Pour le stage, le choix de l'année d'étude se fera avec l'aide du service des stages et projets, en fonction du calendrier et des compétences requises pour accomplir la mission.

Pour le projet de fin d'études, la mission se présente sous la forme d'un projet dont l'objectif est d'apporter une réponse concrète à une préoccupation d'actualité dans l'un des domaines de spécialité de l'ESIREIMS. Le PFE peut être confié à un ou plusieurs étudiants et peut nécessiter des moyens matériels ou humains propres à l'école. Il est donc soumis à des conditions financières particulières (voir la fiche PFE de chaque spécialité pour plus de détail).

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL : COMMENT ET QUAND PROPOSER UN STAGE OU UN PFE ?

Vous adressez votre offre de stage ou de PFE à notre secrétariat des stages et PFE.

Cette offre devra comporter les informations suivantes : un titre et la description des missions à accomplir et les coordonnées de la personne à contacter.

- **Pour un stage** : Après détermination de l'année d'études concernée, de la validation du sujet par le responsable des stages, l'offre est soumise aux étudiants de la spécialité concernée, lesquels se chargent de contacter votre entreprise.
- **Pour un PFE** : Après validation du sujet, par le responsable des PFE, estimation de la partie financière (établie sur l'analyse des moyens humains et matériels à mettre en œuvre), l'offre est soumise aux étudiants de la spécialité concernée, lesquels se chargent de contacter votre entreprise.
- **A l'issue du recrutement effectué par vos soins** : Une convention de stage est mise en place entre votre entreprise et l'ESIREIMS.
- **Suivi et évaluation des stages - confidentialité** : Le stagiaire est encadré par un responsable industriel et un responsable universitaire. Les stages et le PFE s'inscrivent dans un cursus pédagogique et à ce titre, doivent être évalués. Cette évaluation se fait par les deux responsables, au travers d'une évaluation de comportement et de compétences, d'un mémoire, ou d'un mémoire associé à une soutenance orale (selon l'année d'études). L'ensemble de ces livrables peut être rendu confidentiel si exigé. Le nombre d'étudiants étant limité, il est conseillé d'adresser votre offre le plus tôt possible (idéalement 3 à 5 mois avant le début du stage).

CONTACTS

Secrétariat Stages :

03 26 91 85 66 / esireims-stages@univ-reims.fr

Secrétariat PFE :

03 26 91 37 57 / esireims-stages@univ-reims.fr

